

## **POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES AVIGNON CERAMIC SAS**

Chez AVIGNON CERAMIC SAS, les achats constituent un levier stratégique essentiel pour assurer la qualité, la performance et la durabilité de nos activités. Conformément à nos engagements en matière de responsabilité sociétale (RSE) et à nos certifications ISO 9001 et EN 9100, cette politique formalise nos principes et nos exigences en matière d'achats responsables.

Notre démarche s'appuie sur les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption. Elle vise à instaurer des relations équilibrées, transparentes et durables avec l'ensemble de nos fournisseurs et partenaires.

### **1. Droits de l'Homme**

AVIGNON CERAMIC SAS et ses fournisseurs doivent promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme, et veiller à ne pas se rendre complices de violations de ces droits, directement ou indirectement.

### **2. Normes du travail**

Nos partenaires doivent garantir le respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment en matière de :

- Liberté d'association et droit de négociation collective.
- Élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire.
- Abolition effective du travail des enfants.
- Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

### **3. Environnement**

AVIGNON CERAMIC SAS adopte une approche de précaution face aux problématiques environnementales. Nous encourageons nos fournisseurs à prendre des initiatives concrètes pour réduire leur empreinte écologique et promouvoir les technologies respectueuses de l'environnement.

- Application du principe de précaution face aux risques environnementaux.
- Mise en place de démarches de prévention et de réduction des pollutions.
- Optimisation de la consommation d'énergie et de ressources naturelles.
- Promotion de la recherche et de la diffusion de technologies propres.

#### **4. Lutte contre la corruption et l'intégrité des affaires**

AVIGNON CERAMIC SAS applique une politique de tolérance zéro envers la corruption, l'extorsion et toutes pratiques frauduleuses. Nos fournisseurs et partenaires doivent en faire de même dans leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement.

Le fournisseur s'engage à :

- S'interdire d'offrir, de promettre ou de solliciter, directement ou indirectement, tout cadeau, avantage, faveur, invitation ou gratification susceptible d'influencer une décision commerciale, l'obtention ou le maintien d'un marché.
- Se conformer à la tolérance zéro en matière de corruption, pots-de-vin, commissions occultes ou avantages indus.
- Déclarer à AVIGNON CERAMIC SAS tout cadeau ou avantage proposé ou reçu, même symbolique, dès lors qu'il pourrait être perçu comme de nature à influencer la neutralité d'une relation d'affaires.
- Les cadeaux de valeur modeste, purement promotionnels ou de courtoisie peuvent être tolérés à condition qu'ils soient conformes aux usages professionnels, ne créent aucune obligation, et soient déclarés au service Achats.

La corruption, sous toutes ses formes, met en danger la réputation de l'entreprise et expose à des risques juridiques et financiers majeurs. AVIGNON CERAMIC SAS encourage une culture d'intégrité et d'exemplarité à tous les niveaux de son organisation.

#### **5. Mise en œuvre et amélioration continue**

AVIGNON CERAMIC SAS veille à ce que cette politique soit appliquée et comprise par tous les acteurs concernés. Les fournisseurs peuvent être audités afin de vérifier la conformité à ces principes. Des actions correctives pourront être demandées en cas de manquement.

Notre objectif est de construire des relations durables et éthiques fondées sur la confiance, la transparence et l'amélioration continue.

Fait à Bruère-Allichamps, le 06 octobre 2025.

Carole BLAZIK – Présidente

